



Succès de l'offre publique d'achat de Bouygues Telecom sur les actions de Keyyo

Paris (France), le 15 avril 2019 – L'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») a publié aujourd'hui les résultats définitifs, après réouverture, de l'offre publique d'achat initiée par Bouygues Telecom visant les actions Keyyo (l' « **Offre** »).

Lors de la réouverture de l'Offre, qui s'est déroulée du 25 mars au 12 avril 2019 inclus, 34.679 actions Keyyo ont été présentées à l'Offre réouverte. Ainsi, Bouygues Telecom détiendra, à l'issue du règlement-livraison de l'Offre réouverte, un total de 1.709.432 actions Keyyo représentant autant de droits de vote, soit 87,22 % du capital et **au moins** 85,97 % des droits de vote¹ de Keyyo.

A l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Keyyo non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires – hors prise en compte des 168.415 actions auto-détenues par Keyyo - est de 82.153 actions auxquelles sont attachés **au plus** 110.532 droits de vote, soit 4,19 % du capital et **au plus** 5,56 % des droits de vote¹, étant précisé que ce nombre et ce pourcentage de droits de vote ne tiennent pas compte à ce stade de l'ensemble des pertes de droits de vote doubles attachés à certaines des actions apportées à l'offre.

Comme indiqué dans sa note d'information, Bouygues Telecom confirme son intention de solliciter auprès de l'AMF la mise en œuvre du retrait obligatoire de Keyyo sur le fondement des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'ensemble de la documentation relative à l'Offre, comprenant notamment la note d'information établie par Bouygues Telecom ayant reçu le visa de l'AMF n° 19-036 en date du 5 février 2019, la note en réponse établie par Keyyo ayant reçu le visa de l'AMF n° 19-037 en date du 5 février 2019, et les documents reprenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bouygues Telecom et de Keyyo, peut être consulté sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur les sites internet de Bouygues Telecom (www.corporate.bouyguetelecom.fr) et de Keyyo (www.keyyo.com).

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre publique et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Bouygues Telecom décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

À propos de Bouygues Telecom :

Opérateur global de communications, Bouygues Telecom se démarque en apportant tous les jours à ses 20 millions de clients le meilleur de la technologie. L'excellence de son réseau 4G qui couvre aujourd'hui 99 % de la population, ses services dans le fixe et le Cloud leur permettent de profiter simplement, pleinement et où qu'ils soient, de leur vie digitale personnelle et professionnelle.

À travers sa division Entreprises, Bouygues Telecom accompagne plus de 60.000 entreprises dans l'adoption généralisée du Très Haut Débit Fixe et Mobile et la démocratisation de nouveaux outils de communication et collaboration innovants et de services pour travailler efficacement en mobilité. Les 1100 collaborateurs de Bouygues Telecom Entreprises et son réseau de 90 agences de distributeurs agréés aident chaque jour ses clients dans le choix, l'installation et le suivi de leurs solutions télécoms et IT.

Bouygues Telecom Entreprises se différencie par l'accompagnement et la qualité de service délivrés chaque jour à ses clients dont l'exigence est renforcée par la transformation numérique dans laquelle ils sont engagés.

www.bouyguetelecom.fr / www.bouyguetelecom-entreprises.fr

Contacts Presse :

Caroline Chaix – Directrice de la communication externe - 01 58 17 98 44 – cchaixcr@bouyguetelecom.fr

¹ Sur la base d'un capital composé de 1.960.000 actions représentant au plus 1.988.379 droits de vote en date du 11 avril 2019, avant constatation par le teneur du registre nominatif de la perte des droits de vote doubles attachés à certaines des actions apportées à l'offre, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, étant précisé que la société détient 168.415 de ses actions, soit 8,59 % du capital de celle-ci.